



**LA CHAPELLE
SUR ERDRE**

Nombre de conseillers en exercice : 33
Présents : 22
Absents : 11
Pouvoirs : 10
Votants : 32

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 23 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 juin 2025, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Laurent GODET, Maire.

Étaient présents :

Laurent GODET
Katell ANDROMAQUE
Jean-Noël LEBOSSE
Noëlle CORNO
Philippe LE DUAULT
Muriel DINTHEER
Laurent BREZAC
Camille BRANCHEREAU
Laurence RANNOU
Claude LEFORT
Denis BRIANT

Jean-Pierre GUYONNAUD
Sylvie LAJEANNE
Nathalie LEBLANC
Fabrice ROUSSEL
Erwan BOUVAIS
Annie LE GAL LA SALLE
Christophe BOUVIER-BRAULT
Myriam BASOSILA MBEWA
Christian GUILLEMINEAU
Bénédicte de LANTIVY
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

Était absent :

Philippe RODRIGUES

Étaient absents excusés :

Eric NOZAY, Viviane CAPITAINE, Anne OLIVIER, Charlotte PERCHER, Marc FLEURY, Frédéric CHATELLIER, Isabelle LE HEIN, Martin MOTTET, Oscar NAVARRO, Thérèse TRESPEUCH.

Avaient donné procuration, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Eric NOZAY à Claude LEFORT, Viviane CAPITAINE à Jean-Noël LEBOSSE, Anne OLIVIER à Muriel DINTHEER, Charlotte PERCHER à Camille BRANCHEREAU, Marc FLEURY à Katell ANDROMAQUE, Frédéric CHATELLIER à Laurent BREZAC, Isabelle LE HEIN à Sylvie LAJEANNE, Martin MOTTET à Noëlle CORNO, Oscar NAVARRO à Nathalie LEBLANC, Thérèse TRESPEUCH à Denis BRIANT.

M. Claude LEFORT a été élu Secrétaire de Séance.

DL_2025_06_40 - Décision modificative n°1 – budget Ville

Madame CORNO expose :

La Décision Modificative n°1 (DM1) au budget principal de la Ville s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

600 €	pour la section de fonctionnement
0 €	pour la section d'investissement

La décision modificative vise à ajuster les comptes budgétaires suivants :

- Dépenses de fonctionnement :

- Réaffecter la somme de 25 000 € du budget prévu pour le financement des recours à du personnel extérieur afin de couvrir les besoins de remplacements des personnels titulaires (masse salariale : chapitre 012) vers le service Entretien Ménager en vue de faire face aux dépenses en lien avec les interventions de prestataires extérieurs (prestation de service : chapitre 011) pour assurer le nettoyage de certains locaux de la Ville.

Il est précisé que l'enveloppe prévisionnelle inscrite chaque année au titre du recours à du personnel extérieur est destinée à financer la mise à disposition d'agents salariés à Solidarité Emploi pour assurer le remplacement d'agents titulaires momentanément indisponibles et peut donc être mobilisée pour créditer l'enveloppe service Entretien Ménager, ligne budgétaire "prestations externalisées".

- Réaffecter la somme de 1 000 € du chapitre 012 – Dépenses de personnel vers les cotisations retraites des élus suite à une adhésion nouvelle à un contrat CAREL (chapitre 65).

- Réaffecter la somme de 2000 € de l'enveloppe inscrite au BP 2025 prévue pour les frais de missions des élus au titre des jumelages vers l'accueil des délégations des villes jumelées (Roumanie, Pologne, Cisjordanie), crédits gérés par le service culture. En effet dans le cadre de la construction du programme d'accueil il est apparu que l'enveloppe prévue au BP 2025 nécessitait d'être complétée pour assurer l'accueil des ces délégations.

- Recettes de fonctionnement :

- Inscription d'une recette supplémentaire de 600 € correspondant à une subvention accordée par Nantes Métropole pour l'évènement "Place au Monde". Cette nouvelle recette participe au financement des dépenses nouvelles en lien avec l'accueil des délégations dans le cadre des jumelages.

- Dépenses d'investissement :

Néant

- Recettes d'investissement :

Néant

Après avoir entendu ce rapport,

Vu l'avis de la Commission Ressources du 11 juin 2025 ;

Le Conseil Municipal par 25 voix pour et 7 voix contre (Erwan BOUVAIS, Annie LE GAL LA SALLE, Christophe BOUVIER-BRAULT, Myriam BASOSILA MBEWA, Christian GUILLEMINEAU, Bénédicte de LANTIVY, Sébastien ROUSSEL) :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n°1 au budget principal de la Ville annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

CLAUDE LEFORT



Le Maire,

LAURENT GODET



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à partir de la date soit de transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.
Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET PRINCIPAL VILLE 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Augmentation / ajustement de dépenses de fonctionnement :		Ajustement de recettes de fonctionnement :	
Op. réelles			
AJUSTEMENT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES			
PERS – 020D – 6218 : personnel mis à disposition	-25 000,00 €	CULT-045-74751 – Subvention Nantes Métropole Évènement Place au Monde	600,00 €
LOGI – 020N – 6283 : contrat de prestation de service (nettoyage externalisé)	25 000,00 €		
PERS – 020D – 64111 : rémunération principale des agents	-1 000,00 €		
PERS – 031 – 65313 : cotisations retraites des élus (suite à une adhésion nouvelle à un contrat CAREL)	1 000,00 €		
CABI-045-65312 : Frais de missions des élus au titre des jumelages	-2 000,00 €		
CULT-045-6234 : Frais de réception des délégations dans le cadre des jumelages	2 600,00 €		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES – AJUSTEMENT DE LA PRÉVISION			
Op. d'ordre			
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	600,00 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	600,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES		RECETTES	
Augmentation / ajustement de dépenses d'investissement :		Ajustement de recettes d'investissement:	
Op. réelles		Op. réelles	
Op. d'ordre			
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €